# Compte rendu de Séance

# du Conseil Municipal du 3 février 2014

L'an deux mille quatorze, le trois février, à 20 heures 46, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 28 Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 1

# L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal des 30 septembre 2013 et 18 novembre 2013
- 2. Acceptation de subvention du Conseil Général de Seine-et-Marne pour l'école multisports de Serris Année 2013
- 3. Adhésion au Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne
- 4. Accueil du « Musée Passager » place d'Ariane Participation financière Approbation
- 5. Vente par adjudication Terrain 1 rue des écoles (B 82)
- 6. Aliénation de la parcelle située Route de Meaux
- 7. Créations administratives de postes
- 8. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

# Election d'un secrétaire de séance - Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de nommer Monsieur BRULFERT, Conseiller Municipal, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE** : Approuvée à l'unanimité

### 0. Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre et 18 novembre 2013,

**Rapporteur:** Monsieur Le Maire

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2013

### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 26 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2013

### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 26 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité

1. <u>Acceptation de subvention du Conseil Municipal de Seine-et-Marne pour l'école multisports de Serris – Année 2013</u>

# Rapporteur: M. CHEVALIER

Depuis 10 ans, l'Ecole Municipale des Sports (EMS) accueille des enfants de la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2.

Cette EMS répond aux dispositions de la convention et a obtenu une autorisation de fonctionner délivrée par le Conseil Général de Seine-et-Marne. Elle répond en outre aux conditions fixées par le Département pour prétendre aux subventions accordées aux Ecoles Multisports.

Comme chaque année, le Conseil Général formalise les engagements réciproques liés à ce subventionnement par une convention (charte) avec la Ville de Serris au titre du financement du fonctionnement des Ecoles Multisports.

Cette convention de financement fixe notamment:

- Les périodes de fonctionnement et durée
  - ✓ L'EMS doit fonctionner au plus sur 36 semaines, dont 30 semaines maximum, en périscolaires.
- Les activités
  - ✓ Les activités physiques et sportives proposées doivent être adaptées à l'âge des enfants et appartenir aux 8 grands domaines suivants (sports collectifs, d'oppositions, de pleine nature ou de glisse, de raquettes, d'activités d'expression, d'athlétisme, de gymnastique et de natation).
- La Fête départementale des EMS :
  - ✓ L'EMS s'engage à participer à la Fête Départementale des EMS.
- Durée de la subvention
  - ✓ Le Département s'engage à soutenir financièrement la Commune pour un an.

Cette subvention versée par la Conseil général de Seine-et-Marne est importante pour le fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports. Son montant pour l'année 2013 est de 5 412 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de subventionnement de l'Ecole Multisports de la Ville de Serris,
- d'accepter le versement de la subvention,
- et d'autoriser le Maire à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

# **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 26 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité

# 2. Adhésion au Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne

# Rapporteur: M. CHEVALIER

Dans le cadre de ces missions de service public, la ville souhaite développer l'accès à l'information jeunesse sur la ville. Pour cela, le Centre d'Information Jeunesse de Seine et Marne (CIJ 77) propose, moyennant une participation financière de la ville, la mise en place d'un Correspondant Information des Jeunes volontaire sur le territoire.

Le correspondant Information des jeunes a notamment pour fonctions d'être le relais d'information entre les jeunes et le CIJ 77 et de répondre aux premières demandes des jeunes en termes d'orientation, d'accès aux droits, d'accompagnement aux démarches administratives, d'aide aux projets, et à la formation (...).

Le correspondant est actuellement la Directrice de la Maison des Jeunes, car étant de par sa position, au plus près des jeunes toute en étant qualifiée pour répondre à leur questions diverses.

La participation financière afin d'adhérer à cette démarche est de 100€ par an (strate de population de +2000 habitants).

Il est proposé au Conseil municipal:

- d'approuver la convention de partenariat avec le CIJ 77
- et de verser une participation de 100 €.

Arrivée à 20h59 de M. CHITRIT

# **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité

# 3. Accueil du « Musée Passager » place d'Ariane – Participation financière - Approbation

# **Rapporteur: MME CHAFFARD**

La région lle-de-France a proposé d'organiser sur le territoire du Val d'Europe une manifestation intitulée « le Musée passager ».

Cette manifestation a pour objet d'apporter dans « l'espace public » un lieu éphémère dédié à l'art contemporain afin de :

- permettre un accès à la culture à tous
- donner une nouvelle visibilité à la création dans des espaces non dédiés à l'art contemporain,
- fédérer les acteurs locaux autour d'une manifestation culturelle identifiée,
- créer l'évènement en contribuant au rayonnement et au développement culturel de la Région,
- proposer un projet innovant et ambitieux qui dynamise et incarne le territoire francilien.

Le Val d'Europe accueillera le « Musée Passager » du 7 au 22 juin 2014 inclus. Il sera ouvert à tous et entièrement gratuit et sera implanté sur la place d'Ariane au moyen d'un bâtiment modulaire.

La région prend en charge intégralement l'exposition, les animations et les ateliers. La collectivité accueillante devra prendre à sa charge l'accueil technique, la mise en réseau avec les partenaires locaux, le vernissage et la part de communication, soit un budget de 25 000 €.

Le bureau syndical du SAN du Val d'Europe a émis un avis favorable à ce projet lors de sa séance du 18 novembre 2013 et a établi un projet de financement.

Le SAN du Val d'Europe propose de financer le projet à hauteur de 50 % et de répartir les 50% restant entre les 5 communes membres, soit 2 500 € par commune.

Les coûts non prévus seraient également supporté par le SAN du Val d'Europe.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le projet culturel de « Musée Passager » proposé par la Région Ile-de-France,
- d'approuver la convention de financement proposé par le SAN du Val d'Europe,
- et d'autoriser le Maire à signer cette convention et à verser la somme de 2 500 € au SAN du Val d'Europe.

# Arrivée à 21H03 de M. ZEMANEK

### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0 NON-PARTICIPATION: 1

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants

4. Vente par adjudication – Terrain 1 rue des écoles (parcelle B 82)

#### Rapporteur: M. FABRIANO

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'aliénation par adjudication de la parcelle B 82 située au 1 rue des écoles à Serris.

Ce terrain constructible fait partie du domaine privé de la commune. Il est entièrement clôturé et entretenu en herbe.

Sa superficie totale est de 208 m², en forme rectangulaire avec une largeur de façade de 10,50 m et d'une profondeur de 17 m. Il est grevé d'une servitude de passage.

L'estimation de France-domaines a été fixée à 54 000 euros.

#### **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR : 21 CONTRE : 6 ABSTENTION : 1

RESULTAT : Adoptée à la majorité

# 5. Aliénation de la parcelle située Route de Meaux

Rapporteur: M. FABRIANO

# **Rappel**

Une partie de la propriété de M. et Mme X se trouve actuellement sur l'emprise d'une voie communale situé au 13, route de Meaux à Serris. Cet empiètement représente une surface de 2 m² (voir plan – parcelle B n° 137).

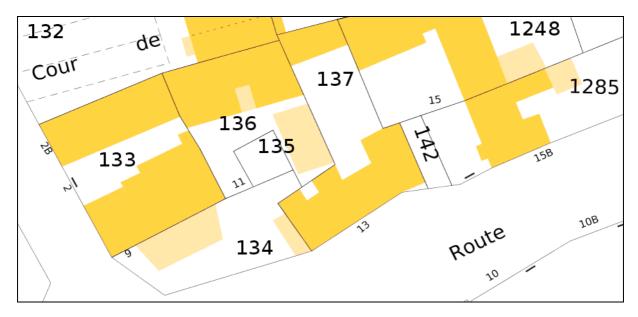
La ville a décidé de procéder à la régularisation de cette situation en leur cédant cette parcelle au prix des Domaines de France. Par délibération du 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé le déclassement de ces 2 m² de voirie communale afin de procéder à son intégration dans le domaine privé communal. Ce déclassement du domaine public communal au domaine privé communal passant par la constatation de la désaffectation de la parcelle à l'utilisation du service public est le préalable à l'aliénation de cette parcelle. Sans cette procédure, le domaine public communal est par nature inaliénable et imprescriptible.

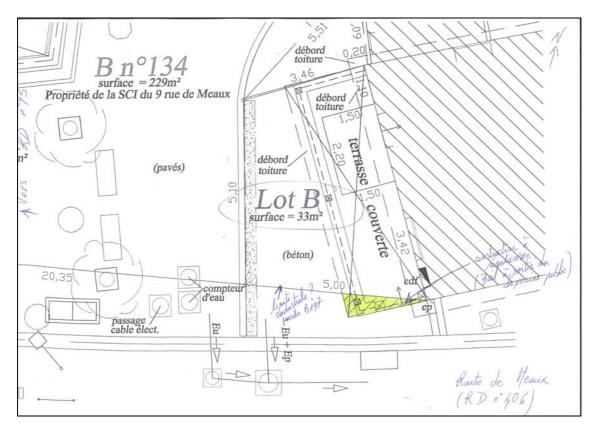
Aujourd'hui, le déclassement du domaine public et le transfert dans le domaine privé communal étant reconnu, la ville peut procéder à l'aliénation de la parcelle. L'aliénation se fera par voie amiable avec le dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Le prix de la parcelle a été fixé par France-domaines à 60 €.

Comme convenu entre les parties, les frais de géomètre et de notaires seront entièrement supportés par le demandeur (M.et Mme X).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter la vente de cette parcelle à M. et Mme X pour la somme de 60 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.





# VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:

POUR: 22 CONTRE: 3 ABSTENTION: 3

RESULTAT : Adoptée à la majorité

# 6. Créations administratives de postes

# Rapporteur : M. le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les 3 créations de postes suivantes :

- 1) Dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent après réussite à un examen professionnel :
  - Service Communication
    - o 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à Temps Complet (TC)
- 2) Dans le cadre de la réussite au concours d'animateur territorial,
  - Département Action Educative
    - o 1 poste d'animateur territorial à TC
- 3) Suite à un recrutement :
  - Direction des ressources humaines
    - o 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe à TC

# **VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:**

POUR: 28 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité

# 7. <u>Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT</u>

N°	Date de	Intitulé	Montants
N	signature	mutue	€TTC
2013-108	10-oct.	Convention de mise à disposition d'une structure gonflable entre le comité départemental de Golf de Seine et Marne et la ville de Serris	Gratuit
2013-109	10-oct.	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Il était une fois dans l'web" avec la Compagnie Rendez-moi mes sentiments	1 200,00 €
2013-110	16-oct.	Appel d'offres 2013-04 - Entretien et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et petits travaux - Société EIFFAGE	Minimum : 23 920 € TTC Maximum : 239 200 € TTC
2013-111	15-oct.	Convention de prestation de services avec l'Association Serris Danse Val d'Europe pour le stage "sport-culture" du 21 au 24 octobre 2013	1 008 €
2013-112	16-oct.	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle « Par chemins » pour le « Festival la Tête Ailleurs » avec la compagnie "Théâtre "T »	846,53 €
2013-113	17- oct.	Convention relative à l'intervention du conseiller en prévention des risques professionnels du CDG77 pour l'année 2014 (ACFI)	Tarif horaire par personne : 57,50 €
2013-114	17-oct.	Convention relative aux services de prévention des risques professionnels placés auprès du CDG77 pour l'année 2014 (ACMO)	Tarif journalier par personne : 345 €
2013-115	17-oct.	Contrat de cession pour le spectacle "Mamie rôtie" avec « la compagnie du 7 au Soir »	4 600,00 €
2013-116	22-oct.	Convention de prestation de services pour un régisseur de la société MDS pour la Soirée Cabaret du 19 octobre 2013	454,48 €
2013-117	20-nov.	Convention de prestation de services pour la réalisation d'actes liés à la médecine professionnelle et préventive CDG77 pour l'année 2014	Visite : 88 €
2013-118	20-nov.	Convention de prise en charge financière relative à un contrat d'apprentissage	2 457 €
2013-119	31-oct.	Convention d'utilisation de la salle polyvalente et du vestiaire du gymnase Olympe de Gouges avec l'Association Khone taekwondo du Val d'Europe	Gratuit
2013-120	30-oct.	Convention de réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de police municipale avec le CNFPT	500 €
2013-121	30-oct.	Convention de prestation « Festival, la Tête ailleurs » avec la société Light Graph	1 735 €

2013-122	30-oct.	Convention de prestation « Festival, la Tête Ailleurs » avec l'association Dance Music Compagnie	900 €
2013-123	6-nov.	Appel d'offres 2013-09 - Lot n° 1 : impression (offset et numérique) du journal municipal - société SAS LE REVEIL DE LA MARNE	Minimum : 30 000 € HT - Maximum : sans
2013-124	6-nov.	Appel d'offres 2013-09 - Lot n° 2 : impression de l'agenda guide de la ville de Serris – société L'ARTESIENNE	Minimum : 11 960 € TTC  Maximum : sans
2013-125	6-nov.	Appel d'offres 2013-09 - Lot n°3 : reprographie et impression panneaux et plans - ATELIERS DEMAILLE	Minimum : sans  Maximum : sans
2013-126	6-nov.	Appel d'offres 2013-09 - Lot n°4 impression numérique grand format (bâche et kakemonos) - PERADOTTO PUBLICITE	Minimum : sans  Maximum : sans
2013-127	5-nov.	Contrat de prestation pour le spectacle "les monologues du vagin" par la Compagnie 20h40 Production	8 440 €
2013-128	20-nov.	Convention de prestation de services pour la réalisation d'une action de formation à destination d'un agent de la collectivité avec les FRANCAS	6 925 €
2013-129	14-nov.	Attribution du MAPA 2013-11 - Achat et installation de gros électroménager de restauration - Lot n°1 Fourniture et installation d'un lave-vaisselle et de hottes de restauration scolaire - titulaire : société RAGUENEAU	28 886,84 €
2013-130	14-nov.	Attribution du MAPA 2013-11 - Achat et installation de gros électroménager de restauration - Lot n°2 Fourniture et installation d'un bain-marie à étuve de restauration scolaire - titulaire : société RAGUENEAU	5 868,32 €
2013-131	16-déc.	Contrat avec la Société SELECTOUR pour une sortie à Paris avec les aînés	11 900,00 €
2013-132	12 nov.	Convention de prestation de services pour 2 spectacles pour le Noël des enfants "Le monde Diplodocus" à la Ferme des Communes avec l'association Roseline Production	3 997,00 €
2013-133	12-nov.	Convention de prestation de services pour le spectacle "Petits contes au fil de l'eau" avec l'association Bloc Note	2 311,90 €
2013-134	12-nov.	Convention de prestation de services pour le moment de convivialité annuelle de la communauté éducative avec le traiteur "arc en ciel"	1 260 €
2013-135	19-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle "Lian et le lotus" avec le théâtre de "l'ombrelle"	2 448,44 €
2013-136	24-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle "Cabaret couleur" avec la compagnie "A suivre"	2 081,30 €
2013-137	24-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle "Bouvard et Pécuchet" avec la compagnie "Vincent Colin"	3 556,41 €
2013-138	24-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle "L'importance d'être Wilde" avec la compagnie	4 589,25 €

		"Philippe Person"	
2013-139	19-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle	2 419,33 €
		"Prémices" avec la compagnie "A.K. entrepôt"	
2013-140	19-déc.	Convention de prestation de services pour le spectacle	2 664,51 €
		"Sans les mains et en danseuse" avec l'association	
		"Paroles traverses"	

# **QUESTIONS DIVERSES:**

- 1- Mme PRADAYROL L'éclairage public
- 2- M. GUEGUEN L'affichage électoral
- 3- M. LANERY La présidence des bureaux votes pendant les élections municipales

La séance est levée à 22h06.

Affiché le 10 février 2014